

## Rapport d'orientation de la section des Bibliothèques publiques

Un nouveau bureau est sorti des dernières élections au conseil d'administration de la section des Bibliothèques publiques. C'est lui qui, avec le CA, a fixé les grandes orientations et les axes de travail principaux pour l'année à venir.

Bienvenue tout d'abord aux nouveaux élus au conseil d'administration : Claudine Belayche, Isabelle de Cours, Jacqueline Bénichou, Martine Itier, Claudie Guérin, Hugues Van Bésien, Claire Jerrethie, Marie-Cécile Robin, Christiane Abbadie-Clerc, Jean-Loup Lerebours. Yves Alix a rejoint le CA après la démission de Myriam Noguès.

Bon courage au nouveau bureau de la section : Pierre Bruthiaux, président ; Jean-Loup Lerebours et Gwénaelle Lancelot, vice-présidents ; Hughes Van Bésien, secrétaire ; Claire Jerrethie, secrétaire adjointe ; Jacqueline Bénichou, trésorière ; Elisabeth Rozelot, trésorière adjointe.

Le travail mené par la section devra évidemment s'adapter aux façons de travailler du nouveau bureau national élu avant-hier soir. Il y a donc aujourd'hui encore quelques inconnues. Nouveau bureau de la section, nouveau bureau national, mais aussi nouvelle ministre. Seules restent les mêmes questions à traiter.

Premier dossier, le droit de prêt. Sur ce sujet, l'ABF a été largement au front ces derniers temps. Les choses ont plutôt l'air d'aller dans notre sens. Il nous faut cependant continuer à réaffirmer, en même temps qu'une reconnaissance du droit des auteurs, notre attachement à l'accès gratuit à la lecture pour tous. Réaffirmer aussi nos missions de développement de la lecture en permettant l'accès aux « ouvrages faciles », ainsi qu'en favorisant l'accès aux auteurs et éditeurs moins connus. La section, tout en recevant vos avis et propositions, se portera aux côtés du bureau national pour défendre nos points de vue en participant à toutes rencontres ou tables rondes avec les partenaires de ce dossier : ministère, auteurs, éditeurs mais aussi élus, qui ont été trop oubliés.

Le plafonnement des remises est une question qui semble aujourd'hui liée au règlement du droit de prêt. Est-ce une bonne chose ? Cela n'est pas sûr. Pourquoi, après avoir opposé les bibliothécaires aux auteurs, faut-il encore les opposer aux libraires ? Les bibliothèques sont-elles responsables de tant de maux économiques ?

Enfin, comment échapper aux textes en vigueur tels que la loi Lang et le code des marchés ? Il faudra travailler en toute intelligence, si cela est possible, pour trouver une solution qui, au lieu de réduire les acquisitions, les développe au bénéfice des lecteurs, des libraires, des auteurs et des éditeurs.

Droits toujours, avec le multimédia ou encore la Sacem. Il nous faudra sur ces points aussi rester vigilants.

Autre dossier récurrent, comme l'on dit aujourd'hui, les questions de statuts et de recrutement. C'est un dossier qui avance à petits pas. La journée d'étude organisée l'an passé a montré la triste réalité : recrutements impossibles, concours inadaptés, situations professionnelles difficiles pour de nombreux jeunes collègues en contrats divers. Des travaux sont en cours, en lien avec la DLL et le CNFPT, pour proposer à la DGCL des modifications des textes relatifs aux concours visant une professionnalisation des épreuves. Ces relations ne sont pas « officiellement » ABF, les choses n'étant jamais aussi simples qu'elles pourraient l'être. L'essentiel, c'est qu'elles avancent... Les travaux ne portent que sur le concours de bibliothécaire territorial.

Dans le domaine de la formation, il nous faudra aussi être vigilants sur les diplômes en cours de création ou de développement, tels que Deust ou IUP, en veillant à leur mise en place et à leurs contenus. La professionnalisation des concours implique une formation spécialisée. Pour la formation des professionnels des bibliothèques, en même temps que nous travaillerons à la professionnalisation des concours, nous demanderons et ferons des propositions pour que la FIA et la FAE évoluent également vers une meilleure utilisation de ces heures de formation, en prenant en compte les acquis des stagiaires et en « construisant » un projet professionnel de formation. Recrutement et formation sont complètement liés.

Sur ce sujet de la formation, il faut que la commission « Formation et contenus des formations », qui est une commission transversale, trouve un (e) animateur (trice) pour la réactiver. Elle est indispensable et incontournable.

J'ai parlé des élus tout à l'heure au sujet du droit de prêt. Ils sont aussi présents dans le quotidien de nos établissements – parfois trop présents, comme le montrent certaines « affaires ». La section des Bibliothèques

publiques doit aborder clairement cet aspect des choses en travaillant avec les associations d'élus, comme elle l'a déjà fait avec la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture), mais aussi avec l'AMF (Association des maires de France).

Oserais-je évoquer la loi sur les bibliothèques ? Comme il est dit que rien ne sortira avant 2001, que pouvons-nous faire sinon réaffirmer nos positions de principe déjà énoncées lors du congrès de Paris en 1996 ?

La section doit se rapprocher de ses adhérents qui seuls la justifient, en leur proposant des actions et des activités correspondant à leurs « soucis » quotidiens.

C'est ainsi que la section propose de « donner de la vie » au prix Sorcières, que l'ABF attribue chaque année depuis dix ans avec l'Association des libraires spécialisés de la jeunesse. De nombreux membres du CA ont participé à la remise des prix le 15 mai dernier à la bibliothèque du Trocadéro. Il faut maintenant impliquer davantage de collègues jeunesse au choix des auteurs primés, montrant ainsi que les bibliothécaires lisent encore... Il faut également trouver des moyens de faire découvrir ces auteurs dans les établissements.

La section se doit également d'organiser plusieurs journées nationales d'étude permettant de faire le point sur des questions qui touchent nos activités quoti-

### Bureau de la section des Bibliothèques publiques

- *Président* : Pierre Bruthiaux
- *Vice-présidents* : Gwénaelle Lancelot, Jean-Loup Lerebours
- *Secrétaire* : Hugues Van Bésien
- *Secrétaire adjointe* : Claire Jerrethie
- *Trésorière* : Jacqueline Bénichou
- *Trésorière adjointe* : Élisabeth Rozelot

diennes. Des projets tels que « Faut-il encore cataloguer ? » ou « Comment gérer économiquement les documents électroniques ? » sont à l'étude, mais là aussi vos propositions feront que l'un ou l'autre sera retenu.

Dans les combats actuels, l'Association a besoin de montrer sa force par sa représentativité. Il nous faut pour cela renforcer le nombre de nos adhérents.

La section des BP a besoin de ses membres pour se développer et pour agir. N'hésitez pas à contacter l'un ou l'autre des membres du CA pour les questionner ou pour faire des propositions.

*Pierre Bruthiaux*